

△

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

ADRESSE

EN RÉPONSE AU DISCOURS DU ROI.

Sire!

Depuis l'ouverture de la session de 1833, deux faits importans qui se rattachent à notre politique extérieure, se sont accomplis.

L'expulsion de notre ennemi de la forteresse d'Anvers lui a enlevé un puissant point d'appui. La convention du 21 mai nous conserve la possession de plusieurs avantages matériels stipulés dans le traité du 15 novembre et nous donne l'espoir que nous verrons incessamment la navigation de la Meuse utilement ouverte à notre commerce, et celle de l'Escaut dégagée de toute entrave.

En souscrivant à cette convention avec la Hollande, les puissances exécutrices n'ont pu se délier des engagements qu'elles avaient contractés envers nous. S'il en était autrement, si la Belgique était abandonnée à elle-même, elle resterait entière dans tous ses droits et libre dans ses moyens d'action contre son ennemi. La nation, d'ailleurs, a fait assez de sacrifices à la paix de l'Europe, ses droits ne peuvent être plus long-tems méconnus. Le gouvernement de Votre Majesté saura les faire valoir, sûr de l'appui de la représentation nationale, toutes les fois qu'il s'agira de défendre notre honneur et notre indépendance.

Si votre gouvernement, Sire, croit pouvoir concilier un désarmement partiel avec la sûreté extérieure de l'État, nous serons heureux de voir réduire ainsi les charges du pays, et rendre à l'industrie agricole et manufacturière les bras que la défense de l'État lui avait enlevés.

Votre Majesté aura sans doute été comme nous affligée des désordres qui ont eu lieu naguères dans quelques villes. Nous sommes convaincus qu'Elle aura enjoint à son gouvernement de prendre des mesures énergiques afin d'empêcher le renouvellement de ces excès que d'audacieuses provocations peuvent expliquer mais non justifier. Nous sommes convaincus que la fermeté des magistrats saura réprimer également et ceux qui les commettent et ceux qui les excitent, faire respecter les lois et déjouer les projets des hommes qui appellent sur leur patrie le trouble et l'anarchie.

Nous nous félicitons d'apprendre, qu'eu égard à la position de la Belgique, la situation du trésor est satisfaisante.

La Chambre des Représentans, Sire, est animée du vif désir de concourir avec le gouvernement de Votre Majesté, à tous les moyens qui tendront au développement de l'industrie du pays et à l'extension de son commerce.

Nous apprenons avec satisfaction que les changemens faits au tarif des douanes des États-Unis sont favorables à une branche importante de notre industrie et que nous pouvons espérer des résultats heureux des négociations entamées dans le même but avec la France.

Les députés de la nation, Sire, donneront tous leurs soins aux améliorations intérieures du pays. Le projet de grande communication de la mer et de l'Escaut à la Meuse et au Rhin, les lois des budgets et des comptes, celles d'organisation provinciale et communale, ainsi que celle des distilleries, seront examinés avec toute l'attention et avec toute la sollicitude que réclament des besoins aussi impérieux.

La Chambre des Représentans, Sire, partage la conviction que Votre Majesté lui a exprimée à l'égard des élémens de prospérité que renferme la Belgique et de ses institutions libérales qui attestent l'état avancé de sa civilisation. Nous comprenons combien il est important de leur imprimer, par nos efforts communs et avec le secours de la Providence, une direction sage et ferme vers un heureux avenir.

Pénétrée de l'esprit de nos institutions nouvelles, la Chambre des Représentans défendra ses prérogatives, sans porter atteinte à celles de la couronne. C'est ainsi que s'affermiront chaque jour davantage la nationalité belge et le trône de Votre Majesté qui en est le solide appui.

Réponse du Roi.

MESSIEURS,

Je vous remercie des sentimens que vous venez de m'exprimer au nom de la Chambre des Représentans.

Je vois avec satisfaction que les Chambres apprécient comme moi l'importance d'événemens récents, fruits du concours loyal des puissances amies, et de la politique franche de mon gouvernement.

Ainsi que vous, Messieurs, j'ai été affligé des désordres qui, au milieu de la tranquillité générale du pays, ont troublé naguères quelques localités. Vous avez raison d'être convaincus que mon gouvernement n'a pas hésité à prendre des mesures énergiques pour empêcher le renouvellement d'excès qu'il ne lui était pas donné de prévoir.

Ces excès doivent, ainsi que vous le reconnaissez, leur origine à d'odieuses provocations et aux projets de ceux qui appellent le trouble et l'anarchie sur la patrie.

J'attache une haute valeur au respect que vous m'exprimez pour les prérogatives constitutionnelles de la royauté. Mon gouvernement continuera à user, dans l'intérêt du pays, de toutes les attributions qui lui sont dévolues par la constitution sans jamais porter atteinte aux droits ni à l'indépendance des autres pouvoirs. C'est par cet heureux concert que nous parviendrons à notre but commun, l'alliance de l'ordre et de la liberté, la garantie et le développement de la prospérité nationale.

